

Marc-André LeChasseur se spécialise d'une part dans le conseil auprès des municipalités et leur représentation devant les tribunaux et, d'autre part, dans les transactions touchant les immeubles et les infrastructures municipales.

Marc-André LeChasseur est sollicité pour l'élaboration de stratégies relatives aux questions touchant à l'aménagement du territoire, au zonage, aux appels d'offres publics et à la fiscalité municipale. Il a acquis une expérience notable dans la rédaction de règlements d'urbanisme et la négociation de protocoles d'entente liés au développement immobilier d'envergure et à la construction d'infrastructures municipales.

Il est professeur adjoint en droit de l'aménagement du territoire à l'École d'urbanisme de l'Université McGill et il est l'un des avocats les plus cités en matière de droit municipal dans des arrêts de la Cour d'appel du Québec et des jugements de la Cour supérieure du Québec. Il a également publié trois ouvrages de doctrine sur le droit de l'urbanisme intitulés *La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée* (1999), *L'injonction déguisée en droit de l'urbanisme* (1997) et *Le zonage en droit québécois* (2006) (réédité en 2009) ainsi qu'un guide sur l'éthique destiné aux élus municipaux intitulé *Conflits d'intérêts et inhabilités en milieu municipal* (1997).